



Comité syndical du PNR du Doubs Horloger
Réunion du mardi 9 avril 2024
Note de synthèse

1. Compte Administratif

Cf. document transmis en annexe.

Résultats de l'exercice 2023 :

- Fonctionnement :
 - Résultat 2022 : 332 687,99 €
 - Affectation à la section d'investissement : 39 060,82 €
 - Résultat de l'exercice 2023 : 79 709,64 €
 - Résultat cumulé d'exploitation : 373 336,81 €

- Investissement :
 - Résultat 2022 : - 52 360,82 €
 - Résultat de l'exercice : 3 729,75 €
 - Résultat cumulé (D001) : - 48 631,07 €

2. Affectation du résultat

Affectation du résultat (R1068) : 48 631,07 €

Reliquat à reprendre au budget 2024 (R002) : 324 705,74 €

3. Budget Primitif

Cf. document transmis en annexe.

4. Création de postes chargé de mission en contrat de projet

Le Parc a été lauréat d'appels à projet qui permettent de financer de l'ingénierie complémentaire pendant une période limitée dans le temps, il est proposé la création de 2 emplois non permanents sur le régime d'un contrat de projet :

- le poste de chargé de mission Projet Alimentaire Territorial est un poste à mi-temps. Le niveau de recrutement sur ce poste est fixé au bac +3 minimum. La durée du poste ne peut excéder la durée de l'appel à projet.
- le poste de chargé de mission charge de mission étude, préservation et valorisation du patrimoine naturel à plein temps sur une durée maximale de 6 mois.

5. Tableau des emplois 2024

Cf. document transmis en annexe

Ce document récapitule les emplois ouverts au sein du Parc naturel régional. Il doit faire l'objet d'une présentation annuelle.

6. Plan de formation 2024

Cf. document transmis en annexe

Ce document prévu dans le cadre du règlement de formation récapitule les formations prévues pour le personnel du Parc pour l'année 2024 au regard des objectifs de formation déterminés lors des entretiens professionnels annuels.

7. Dotation aménités rurales 2024

Lors de la rédaction de la présente note de synthèse nous étions encore dans l'attente des décrets précisant ses modalités de calcul pour l'année 2024.

8. Conventions partenariales AUDAB avec le Parc et le Pays Horloger

Contexte de la convention triennale 2023-2025

Le programme d'action réalisé avec l'AUDAB pour l'année 2024 découle de la convention triennale passée avec l'AUDAB qui court de 2023 à 2025. Durant ces 3 années, le programme d'action définit environ 90 jours de travail.

Programme d'action 2024

Le programme d'action 2024 s'organise autour de 4 grandes thématiques à savoir le SCoT, l'animation des guides entrées de bourg et ZAE, de l'étude sur les friches et sur le projet de compréhension des nouveaux systèmes de développement économique.

Concernant le SCoT, l'année 2024 est axée sur la mise en application du document. Le premier semestre sera basé sur l'analyse de toutes les cartes communales et de tous les PLU en application sur le territoire pour s'assurer de leur mise en compatibilité avec le SCoT. L'AUDAB se chargera de réaliser la grille d'analyse et le PNR fera l'étude des documents. Le programme de l'AUDAB sera aussi axé sur le développement d'action de sensibilisation et de formation pour les élus ainsi que la réalisation d'un livret pour fournir les outils pour la mise en œuvre du SCoT aux communes. Cette partie du programme d'action constitue environ 50 jours sur l'année 2024.

Concernant les guides ZAE et entrées de bourg, 10 jours seront consacrés à l'animation et au développement d'action de sensibilisation pour faire « vivre » ces guides.

L'étude friche initiée en 2023 avec le lancement de la démarche et la transmission des questionnaires aux 94 communes du PNR se poursuivra en 2024. Durant cette année, l'AUDAB assurera la récupération des dossiers auprès des communautés de communes, la reprise dans une base de données de tous ces éléments et l'étude potentielle de certaines friches pour en évaluer la meilleure opportunité de remobilisation.

Enfin, concernant la compréhension des nouveaux systèmes, l'idée de l'action pour 2024 est de mettre en valeur la spécificité économique des territoires, décrire les caractéristiques principales des nouvelles formes de développement économique et les domaines impactés sur les territoires et d'interroger les acteurs de l'aménagement du territoire d'une part et les acteurs du développement économique des collectivités d'autre part pour tendre vers une vision partagée des enjeux de demain.

Point financier pour les avenants 2024

Il est convenu de valider 2 avenants concernant les subventions réalisées pour l'AUDAB. Le premier avenir d'environ 27 500 € pour un équivalent de 50 jours et le second pour environ 22 000 € correspondant à 45 jours de travail.

9. Participation au festival photo « de Maîche avec la nature »

Cf. document présentation en annexe.

CONTEXTE :

La 1^{ère} édition du festival « De Maîche avec la nature » s'est tenue du 15 au 17 septembre 2023 dans le Parc du château du Désert, organisée par l'association « Focus Nature Haut-Doubs ». Outre les nombreux photographes présents et le marché de producteurs locaux, une vingtaine de structures étaient au rendez-vous, dont l'équipe technique du Parc naturel régional (PNR) du Doubs Horloger. Le vendredi était dédié aux scolaires avec la visite de plusieurs écoles du secteur. Les journées grand

public ont quant à elles rencontré un franc succès avec plus de 5000 visiteurs. Face à cet engouement, une deuxième édition se prépare du 6 au 8 septembre 2024. Pour cette dernière, le PNR du Doubs Horloger a été sollicité par l'association « Focus Nature Haut-Doubs » pour renforcer le partenariat pour cette édition.

DESCRIPTION :

- ❖ **Forum de l'environnement** Une conférence sur le concept du « One Health » serait également proposée et co-animee par l'équipe technique du Parc dans le cadre des actions portées en ce sens.
- ❖ **Concours photo** : Par ailleurs, nous souhaitons profiter de cette nouvelle édition et du succès rencontré lors de la précédente, pour mettre à l'honneur le PNR du Doubs Horloger à l'occasion du concours photo lancé en amont de l'événement. L'un des cinq thèmes retenus par les membres de l'association est « Les richesses naturelles du Parc naturel régional du Doubs Horloger ». Ce thème permet de valoriser les 94 communes du territoire et les patrimoines qui le composent, tout en donnant de la visibilité au Parc. Les photos sélectionnées par un jury mais aussi par le grand public sous forme de vote se verront intégrer une exposition semi-permanente dans le Parc du Château du Désert. Les photographies pourront également être valorisées via les réseaux sociaux et sur nos différents outils de communication. La Ville de Maîche remet un prix pour la catégorie « Relation Homme / nature », tandis que le magasin de photo IPLN offre un prix pour les catégories « Paysages », « Animaux sauvages » et « Macrophotographie ».

D'après les informations ci-dessus et après validation par les membres de l'exécutif, il serait proposé au Comité Syndical :

- De participer à la remise d'un prix du concours photo pour la catégorie « Parc naturel régional du Doubs Horloger » en offrant un séjour chez l'un ou plusieurs bénéficiaires de la Marque Valeurs Parc à hauteur de 500€ (un moyen de faire également parler de la Marque).
- De participer aux frais de vernissage pour la soirée institutionnelle à hauteur de 300€.

10. Contrat Mobilité proposé par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) promulguée le 24 décembre 2019 a modifié la gouvernance des mobilités. Le rôle de cheffe de file de la Région y a été renforcé. Elle doit dès lors coordonner les compétences mobilités de l'ensemble des autorités organisatrices de son territoire.

Le territoire du Pays Horloger a été défini comme bassin de mobilité et tous les EPCIs ont pris la compétences AOM en 2021. Après concertation entre partenaires à l'échelle de ce bassin, les EPCIs ont validé le fait de mutualiser l'organisation du Comité des partenaires à son échelle et d'intégrer systématiquement le PNR aux réunions du Comité aux vues de ses statuts et de son implication dans les politiques d'aménagement du territoire.

Pour rappel, le comité des partenaires doit être à minima consulté une fois par an. Cette instance doit garantir le dialogue entre AOM, les usagers et les habitants.

Ainsi, la Région BFC a demandé au PNR de concrétiser son engagement par voie délibérative pour poursuivre le travail de concertation et de coordination avec l'intégralité des acteurs que ce contrat de mobilités vise à renforcer.

Rappel des statuts du Parc naturel régional du Doubs Horloger (extrait) :

Article 3 - Section C - L'animation, le suivi et la gestion du Pays Horloger, conformément aux documents d'orientation et de programmation qu'il s'engage à respecter et à faire respecter.

Le Pays Horloger a pour objet, dans le respect des objectifs fixés par la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et pour le compte des communautés de communes suivantes :

- Communauté de communes du Pays de Maîche
- Communauté de communes du Plateau du Russey
- Communauté de communes du Val de Morteau

Ses objectifs sont entre autres :

- La mise en œuvre d'un projet de territoire visant à définir, en concertation avec les acteurs concernés, un projet de développement économique, écologique, culturel et social commun dans son périmètre. Ce projet précise les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique conduite par les EPCI ou en leur nom, par le Pays.
- La coordination, la participation et la conduite de programmes d'actions et de projets d'intérêt intercommunal dans le cadre des dispositifs et des procédures contractuelles de l'Union Européenne, l'Etat, la Région, le Département, visant au développement durable du Pays.

Propositions :

- Il est donc proposé d'adopter le statut de « partenaire associé » au Contrat Opérationnel de Mobilité du bassin de mobilité du Pays Horloger.
- Demande que soit intégré systématiquement le PNR aux réunions de concertation, d'informations liées à un ou plusieurs projets sur le territoire du PNR qui couvre plusieurs bassins de Mobilité.

11. Actualisation de la convention Alt+1000

Le projet a été engagé par délibération DE2022-31 en septembre 2022, toutefois différentes difficultés financières (suspension des règlements d'intervention par la région) et techniques (impossibilité d'accueil de la résidence à Consolation) nous ont contraint à phaser la réalisation de ce projet. Une nouvelle délibération est maintenant prévue pour faire correspondre la décision initiale avec la réalité du projet.

Les différents aléas nous ont contraint à phaser le projet de la manière suivante :

Phase 1 : Résidence d'artiste

La résidence d'artiste s'est déroulée à l'automne 2023. L'indisponibilité en dernière minute de Consolation a du être prise en compte.

Dépenses :

- Frais de résidence d'artiste : 15 000 €
- Frais de logement : 2426,86 €

Recettes :

- FPPT Arcjurassien: 10 000 €
- PNR : 7426,86 €

Phase 2 : Production de la restitution

Dépenses :

- Acquisition et fabrication de l'exposition : 27 000 €

Recettes :

- Région, programme PNR 2023 : 27 000 €

12. Candidature appel à projets Agence de l'eau sur les plantations de haies

Contexte :

Le Parc naturel régional du Doubs Horloger est partenaire d'un programme multipartenarial (avec la Chambre Interdépartementale d'Agriculture 25-90, le Laboratoire de Sociologie et d'Anthropologie, Bio BFC et le fond pour l'arbre) de plantations de haies, de sensibilisation et d'étude sur les haies 2020-2024, porté par la Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs.

Ce programme de restauration de la trame verte et bleue et d'évaluation du rôle des haies sur la biodiversité et la ressource en eau à l'échelle du département du Doubs, 2020 – 2024, est financé à hauteur de 70 % par l'Initiative « biodiversité » de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Il a pour objectif de planter 20000 arbres sur le territoire du Parc naturel régional du Doubs Horloger. En parallèle, des actions de médiation/formation pour la préservation du réseau de haies existant ainsi que de sensibilisation sur la thématique de la ressource en eau et de la préservation de la biodiversité sont menées auprès des exploitants agricoles mais aussi des élus, des scolaires et du grand public. Pour terminer, ce programme soutient trois études : sociologique, sur le rapport aux haies, à l'intégration dans le paysage et à la ressource en eau ; environnementale, sur le rôle des haies sur la biodiversité (à travers l'avifaune, les rhopalocères et les orthoptères) ; et agronomique, sur l'impact des haies sur les propriétés physico-chimiques du sol et sur la ressource en eau.

Aujourd'hui, 16 000 arbres et arbustes ont été plantés ou sont en projet de plantation sur le territoire du PNR. Des porteurs de projets sont à trouver pour la plantation des 4000 arbres et arbustes restant courant fin d'année 2024. Par rapport aux actions de formation et de sensibilisation, de nombreuses élèves des écoles primaires, dans les communes ou des plantations ont eu lieu, ainsi que les étudiants des MFR de Vercel Villedieu le Camp et des Fins ont été sensibilisés (durant l'hiver 2022/2023 pour les deux MFR). Des animations auprès des MFR et des lycées agricoles sont prévues pour le second semestre 2024.

Au vu du succès du programme de plantation, nous proposons de porter un nouveau programme multipartenarial de plantation de haies et de ripisylves, ainsi que de sensibilisation sur ce sujet, 2025-2029.

Ce programme se déclinerait en 3 principales actions :

Action 1 : Plantation de haies

Nous proposons la plantation de 12.5 km de haies sur une période de 4 ans (environ 25000 arbres et arbustes) pour renforcer la trame verte. Les porteurs de projets pourront être des propriétaires privés, des exploitants agricoles ou des collectivités. Les plantations se feront avec au minimum 50 % des plants de marque végétal local. L'usage du casse cailloux pour les chantiers de préparation du sol sera abandonné.

Une réflexion sur le déploiement du label haie et des plans de gestion durable des haies sur le territoire du PNR est en cours.

Action 2 : Plantation de ripisylves

Nous proposons la plantation de 2.5 km de ripisylve le long des cours d'eau sur une période de 4 ans (environ 5000 arbres et arbustes). Les porteurs de projets éligibles pour les plantations seront les mêmes que l'action 1. La priorisation des secteurs pour renforcer la trame bleue doit être définie.

Action 3 : Sensibilisation / Communication

Les haies jouent un rôle important d'un point de vue agronomique, environnemental et paysager. Elles sont également des leviers pour l'adaptation et l'atténuation face aux changements globaux.

Nous proposons de sensibiliser les futurs professionnels de l'agriculture et de l'environnement par des interventions en classe et sur le terrain ainsi que par leur participation aux chantiers de plantation ou aux formations proposées dans le cadre de ce programme.

Les élèves d'écoles primaires participeront aux chantiers de plantations situé sur leur commune avec au préalable une intervention effectuée en classe. Il est également envisagé de distribuer un arbre et une plaquette d'information aux élèves d'écoles primaires.

Les habitants des communes où des chantiers de plantations auront lieu seront sollicités pour participer à ces travaux. Des kits d'arbustes seront offerts aux particuliers souhaitant transformer des haies vives monospécifiques aux abords des habitations en haies champêtres diversifiées (4/5 espèces locales résistantes à la taille).

Sur le volet communication, les actions effectuées dans le cadre de ce programme seront valorisées dans la presse (voir la télévision), sur les réseaux sociaux ainsi que par les filières AOP. La création de vidéos et d'un jeu de société sur les haies sont également envisagés.

Levier de financement :

Pour mener ce programme, nous envisageons de répondre à trois AAP :

- L'AAP Eau et Biodiversité de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour financer l'animation, les plantations et la sensibilisation (financement à hauteur de 70%) (date limite de dépôt 30 avril).
- L'AAP Pacte en faveur de la haie volet animation pour financer l'accompagnement de 4 exploitants agricoles (financement à 100% de 2024 à 2026) (date limite de dépôt 12 avril)
- AAP Fond pour l'arbre pour financer les plantations (environ 2500€ par an) (date limite de dépôt 18 mai).

Le Comité syndical doit délibérer pour autoriser le Président à déposer la candidature aux appels à projet cités ci-dessus.